N° 3593 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 9 Décembre 1899

LA FRONTIÈRE
DE ROUBAIX-TOURCOING

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place de Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 75
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

Téléphone

Journal Républicain Quotidien

LE BUDGET
de l'Instruction publique

La Commission du budget, après examen du projet de loi portant fixation du budget relatif à l'instruction publique, vient de fixer le chiffre du crédit pour les dépenses de l'exercice 1900, à 308,453,668 francs.

Les crédits demandés par le gouvernement s'élevaient seulement à 304,649,888.

L'augmentation proposée est par conséquent de 3,803,720 fr.

Quelques chiffres

Cette augmentation porte :

1° Sur le Conseil supérieur et les inspecteurs généraux de l'instruction publique, ci	13.000 fr.
2° Sur le matériel du bureau des longitudes	12.500
3° Sur le traitement du personnel de l'enseignement primaire élémentaire (moins les villes de plus de 150,000 habitants)	3.814.300
Total des augmentations	3.836.000
Des quels il faut défalquer une certaine diminution visant trois chapitres et s'élevant à	34.080
Soit une augmentation nette de	3.802.720

La politique et l'enseignement

Le rapport de M. Maurice Faure constate qu'un mouvement très net d'ascension se produit dans la population des lycées et collèges.

La baisse qui se renouvelait périodiquement s'est arrêtée à la rentrée d'octobre.

Détail à noter :

Ce relèvement coïncide d'une façon significative avec l'inauguration d'une politique de défense républicaine, indéniable connexité entre la direction donnée aux affaires publiques et la situation de nos établissements universitaires.

Cette montée dans nos maisons d'enseignement secondaire est également une réponse à ceux qui tentaient de transformer en décadence définitive et en faillite prochaine de notre enseignement, une crise passagère dont la politique néfaste de M. Méline doit être rendue, en partie, responsable.

Les fonctionnaires de la République et l'enseignement de l'État

MM. Dumont et Berard ont signalé à la commission du budget l'action très défavorable, désastreuse en certaines régions, exercée contre l'enseignement de l'État par de nombreux fonctionnaires civils et militaires qui donnent eux mêmes l'exemple du mépris de l'instruction universitaire en confiant leurs enfants aux établissements rivaux qui la contestent.

On a même cité certains faits graves de pression indiquant que des supérieurs auraient poussé leurs subordonnés à retirer leurs enfants des lycées et collèges de l'État, pour les confier aux congrégationistes.

M. le ministre de l'instruction publique a formellement promis à la commission du budget d'ordonner des enquêtes et de sévir contre les auteurs de tout abus d'autorité,

⁂

On a parlé de l'état de malaise qui, pendant plusieurs années, a abouti à la baisse des effectifs et au déficit des gestions. Cela est dû en partie à l'action de ces fonctionnaires qui méconnaissent leur devoir envers l'État.

Les témoignages des Recteurs sont concordants à ce sujet. Cette croisade de fonctionnaires contre l'enseignement public est sans exemple sous aucun régime.

Voici ce qu'en dit M. le Recteur de l'Académie de *Besançon* :

« L'*Université lutterait avec plus d'avantage contre ses adversaires si elle trouvait dans les instituteurs, l'appui prêté par le curé dans les moindres villages, aux maisons ecclésiastiques.* Malgré des conseils éclairés inspirés du rapport de M. Ch. Dupuy sur le budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1892, nos instituteurs, au lieu de s'attacher à contrebalancer l'influence cléricale, se montrent trop souvent indifférents. Tels d'entre eux ont envoyé leurs jeunes enfants dans les établissements ecclésiastiques, quitte à demander une bourse de l'État, quand l'élève a dû préparer un examen supérieur aux études de la maison ».

Un inspecteur d'Académie écrit à M. Maurice Faure, rapporteur du budget de l'instruction publique :

« Les familles systématiquement hostiles à l'Université sont nombreuses. Les hauts fonctionnaires, la grande industrie, le haut commerce, les grades supérieurs de l'armée font en général élever leurs enfants dans les maisons religieuses. *La vanité n'est pas, à cet égard, le moindre mobile des familles.*

« Il est certain que de pareils faits nous portent le plus grave préjudice. Qu'est-ce, en effet, que l'Université ? C'est l'État enseignant ; si des fonctionnaires civils ou militaires, désavouant l'Université, mettent leurs enfants dans des maisons notoirement hostiles à la République, quel doit être l'effet produit sur les populations ? L'État, pour elles, ce sont les hommes qui le représentent d'une manière concrète. Si les fonctionnaires de l'État se détournent de l'Université, ils donnent aux maisons rivales le prestige qu'eux-mêmes tiennent de l'État. Comment après cela les simples particuliers, comment surtout les subordonnés de tels chefs ne se croiraient-ils pas autorisés à les imiter ? »

L'Inspecteur d'Académie du Rhône écrit :

« L'attitude de certains fonctionnaires de la République est une des causes du discrédit jeté sur nos lycées. Plusieurs ne craignent pas d'afficher leur dédain pour l'éducation de l'État, en plaçant leurs enfants dans des maisons religieuses. L'exemple donné par ces hauts fonctionnaires, amène d'autres défections.

Mêmes observations sont faites par de nombreux inspecteurs d'académie.

Le Recteur de l'académie de Bordeaux dit :

« Je sais tel département où un nouveau commandant de gendarmerie, choisissant pour son fils la maison congréganiste, a causé le départ du lycée de presque tous les enfants appartenant à la gendarmerie.

Le rapporteur de la Commission du budget de l'Instruction publique dit à ce sujet :

« Il appartient au Gouvernement de faire cesser un état de choses aussi préjudiciable à l'intérêt public, et d'user de tous ses pouvoirs pour faire comprendre leur devoir aux fonctionnaires qui le méconnaissent en mettant l'influence qu'ils tirent de l'investiture gouvernementale au service des adversaires de l'Université, et en donnant une bonne part de l'argent qu'ils reçoivent sur les fonds budgétaires aux établissements dont la concurrence fait baisser les recettes du budget. »

Il rappelle ensuite, le passage du discours de M. Ch. Dupuy répondant à M. Le Prevost de Launay :

« Il est assez drôle qu'il y ait des gens dans ce pays, qui n'étant pas forcés d'être fonctionnaires, se croient en droit, une fois qu'ils le sont devenus, — et on sait souvent au prix de quelles sollicitations, — d'avoir en quelque sorte une double comptabilité, ou, si vous aimez mieux, une double conscience: à la fin du mois, c'est la conscience qui touche l'argent de l'État, et tout le reste du mois, c'est la conscience qui se défie de l'État et qui le lui dit en mettant ses enfants hors des écoles de l'État...

Il n'est pas besoin d'une loi, du grand appareil législatif, pour faire cesser de pareils procédés ; il suffit que le gouvernement veuille et qu'il parle. Les fonctionnaires sont gens qui ont toujours l'oreille ouverte et qui comprennent parfaitement. (Sourires). C'est une question de gouvernement... »

Il est certain que le gouvernement n'a toléré que trop longtemps la lutte menée contre les établissements universitaires par certains fonctionnaires. Il en est, parmi ces derniers qui organisent une véritable propagande en faveur des établissements congréganistes.

L'histoire des petits séminaires

Les écoles secondaires ecclésiastiques furent placées par les décrets du 9 avril 1809 et du 15 novembre 1811 sous la dépendance de l'Université. L'ordonnance du 15 août 1815 maintint ces règlements universitaires.

Il ne devait y avoir qu'une école secondaire ecclésiastique par département.

Par une circulaire en date du 4 juillet 1816, Lainé, ministre de l'Intérieur, rappela aux préfets l'obligation où se trouvaient tous les citoyens de respecter l'ordonnance du 15 août 1815.

En voici les dispositions ;

« Les archevêques et évêques ont seule le droit d'établir et de diriger les écoles ecclésiastiques dites *petits séminaires*.

« Il n'y a pour un petit séminaire par département, à moins que, sur la demande de l'évêque diocésaire et d'après le rapport du Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, le roi ne juge convenable d'en établir un second.

« Les élèves des petits séminaires prennent l'habit ecclésiastique après deux années d'études ; les chefs des petits séminaires ne peuvent recevoir, sous quelque prétexte que ce soit, aucun élève externe ».

En 1828, les élèves de ces écoles furent limités à 20.000.

⁂

Les petits séminaires étaient des écoles spéciales destinées au recrutement du sacerdoce. Jamais à aucune époque, elles n'ont pu légalement se soustraire aux lois scolaires et devenir des écoles clandestines d'enseignement séculaire.

La preuve en est que le Conseil supérieur de l'Instruction publique, a décidé que le stage fait dans un petit séminaire ne pouvait être valable les écoles secondaires ecclésiastiques ne rentrant pas dans la catégorie des établissements secondaires.

⁂

Il ne devrait y avoir qu'un seul petit séminaire par département. Il y en a 146. Il existe des départements qui en ont trois.

Le rapport dit, à ce sujet :

Dans l'État actuel, la plupart des petits séminaires ont cessé d'être exclusivement des écoles préparatoires aux grands séminaires et à l'état ecclésiastique. Ils sont devenus de véritables maisons d'enseignement libre qui ne sont soumises à aucune formalité d'ouverture, à aucune surveillance universitaire et qui jouissent de privilèges considérables. La plupart ont des externes et des demi-pensionnaires. Il en est qui ont une maison à la campagne pour les futures ecclésiastiques et une maison à la ville pour les enfants qui veulent suivre simplement leurs études secondaires. Certains ont ouvert des cours d'enseignement moderne. D'autres ont créé une classe enfantine tenue par des religieuses. Tous préparent au baccalauréat. Il n'est pas possible de violer plus ouvertement la loi dans ses termes comme dans son esprit. »

On n'attenterait nullement à la liberté et on ne ferait que suivre une politique adoptée par tous les Gouvernements en rentrant dans la légalité, en attendant qu'une loi spéciale vienne régler avec précision la situation des petits séminaires.

Le Gouvernement républicain s'est bien préoccupé maintes fois d'obliger les petits séminaires à rester strictement dans leur rôle légal, mais ses instructions ont été jusqu'à présent inobservées.

Une circulaire du 30 septembre 1885, invitait les préfets à procéder au moins une fois par an, à l'inspection des petits séminaires ou écoles secondaires ecclésiastiques. Ces institutions jouissent absolument des prérogatives attachées aux établissements qui préparent exclusivement à la carrière ecclésiastique.

⁂

Dans beaucoup de départements, la concurrence faite à l'enseignement universitaire revêt la forme de l'éducation séminariste. Préjudice sérieux.

Car il ne faut pas oublier que les petits séminaires sont privilégiés. Ils ont le droit de recevoir des legs ; ils sont exempts des contributions foncière, mobilière et des portes et fenêtres. Ils échappent à tout contrôle universitaire ; leurs élèves bénéficient de la dispense que la loi accorde aux séminaristes.

L'État subventionne ainsi une concurrence à ses écoles et donne des tas de prérogatives aux établissements rivaux. (*A suivre*).

R. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Nos Dépêches
Par Fil Téléphonique spécial

LA GUERRE
ENTRE
l'Angleterre et le Transvaal

SITUATION DÉSESPÉRÉE de Ladysmith

Londres, 7 décembre. — Un télégramme de Ladysmith, 3 décembre, venu par voie de Pietermaritzburg, 5 décembre, dit :

La situation devient très grave.

L'ennemi a rectifié son tir.

Les obus boers nous causent des dégâts énormes.

Il a été reconnu nécessaire d'évacuer l'hôpital, les blessés ont été transportés au camp des non combattants.

Les Boers ont placé deux autres pièces de fort calibre à 4000 mètres ; ces pièces ont causé de dégâts énormes.

Les assiégeants emploient actuellement 3 canons de fort calibre, 4 Howitzers, 2 batteries montées, plusieurs pièces de siège et batterie de montagne.

Nous avons eu un certain nombre d'hommes tués et blessés.

Les rations ont été diminuées.

Notre situation devient de jour en jour plus difficile. Nos pertes augmentent.

A LA FRONTIÈRE OUEST

Une sortie à Kimberley

Kimberley, 28 novembre (via Modder River), 2 décembre. — La garnison a fait aujourd'hui une sortie en vue de capturer les canons boers qui étaient en position près du laxaret, à l'ouest de la ville. Le détachement anglais se précipite à l'assaut du camp boer et des redoutes, dont quatre furent capturées, mais à l'attaque de la cinquième redoute, les Boers dirigèrent sur les Anglais un feu si violent que les Anglais durent se retirer. Le colonel Scott Turner et 24 hommes furent tués et 26 blessés.

Les Anglais se sont emparés d'une certaine quantités de vivres.

(Note. — Il s'agit de l'engagement au sujet duquel le War Office a publié, hier, une liste des pertes, et qui avait été annoncé, lundi dernier, sous le titre de : Capture d'un camp boer).

Combat imminent

Kimberley, 1er décembre.— Tout indique un grand engagement imminent à Spytfontein. Les Boers se massent sur les collines environnantes. Leur nombre s'accroît continuellement. Ils travaillent activement à fortifier leurs positions dans toutes les directions, au moyen d'ouvrages en terre pour s'abriter contre les balles, et de tranchées-abris.

Les redoutes boers de l'arête du lazaret sont également étendues et renforcées.

La température est très élevée.

Un bulletin de sir Redvers Buller

Londres, le 7 décembre. — Le War Office communique la dépêche suivante reçue du général commandant au Cap : Une démonstration a été faite le 29 contre Wimbledon. Les canons ennemis étaient sur la colline qui va du Spring ka à l'embranchement de Wimbledon.

Le colonel Scott Turner, avec des troupes montées, attaqué le front droit des Boers capturant le camp et trois des ouvrages de l'ennemi ; les Boers ont offert une résistance acharnée dans les quatre premiers ouvrages et c'est alors que le colonel Turner a été tué ; les troupes anglaises ont capturé un grand nombre d'obus et ont détruit les magasins.

Kekewitch annonce, le 3 décembre, que le nombre des Boers s'accroît journellement aux alentours de Ladysmith. Le 4 décembre, il annonce que les blessés vont bien.

La Chambre
Séance du 7 Décembre 1899

La séance est ouverte à 2 h. 20, sous la présidence de **M. Deschanel**.

La pension de Mme Klobb

La Chambre adopte, sans débat, le projet de loi attribuant une pension de 6.000 fr. à Mme Klobb, veuve du lieutenant-colonel tué au Soudan par les capitaines Voulet et Chanoine.

LE BUDGET DES CULTES
Discours de M. Tourgnol

M. Tourgnol, rapporteur, a la parole sur le chapitre 1er.

Il rappelle que M. Gayraud ait pu se dire à la tribune l'adversaire de la séparation de l'Église et de l'État. Il professe une opinion contraire (Exclamations à droite.) Il s'en était fait le défenseur, l'autre jour dans les couloirs (Exclamations sur divers bancs).

M. Lasies. — Respectez le mystère des couloirs. C'est l'alcôve du Parlement (Hilarité).

M. Tourgnol. — Même l'abbé Gayraud proclamait que le clergé catholique saurait bien trouver l'argent pour se rémunérer. Les trésors trouvés recommencent à la campagne, les pèlerinages de cette espérance. Déjà, au temps de Luther, on vendait les indulgences au plus offrant.

M. Paul de Cassagnac. — C'est vous qui le dites! qui avez besoin d'indulgence.

M. Tourgnol. — Il en va de même aujourd'hui et on vend les miracles selon le prix qu'on y met, ou on a pour son argent. Pas-il donc justifier les dépenses du budget ? Elle a voulu revenir à l'exécution stricte du Concordat.

Il y a en France des archevêchés et des évêchés qui ne sont pas suffisamment dotés par la pension du budget proposée à la Chambre de les supprimer.

Il y a un département comptant à peine 250,000 habitants, qui possède un archevêque et deux évêques. C'est exagéré.

M. Gayraud a dit que le clergé était mieux payé en Allemagne ; le fait est exact. En Allemagne, toutes les administrations ont des traitements supérieurs à ceux des administrations françaises, parce que l'Allemagne est plus riche que nous.

Le clergé jouit en France d'une très grande liberté. Si on ne la lui laissait pas cette liberté la République n'aurait pas couru le danger auquel elle a été exposée il y a quelques jours. (Très bien à gauche. — Protestation à droite).

Si les prêtres, ou les ordres religieux ne participent aux charges de la nation ; ils ne payent pas les impôts.

Comment dès lors l'abbé Gayraud peut-il se réclamer de la Déclaration des droits de l'homme ? (Applaudissements à gauche). En réalité, le clergé séculier est dominé par les congrégations religieuses. (Très bien ! très bien).

Les jésuites ont des trésors immenses. Il faut que le gouvernement applique les décrets du 30 mars 1880 à cette congrégation, qui prêche au peuple la haine de la République. (Très bien ! à gauche.)

Ce que nous voulons, c'est la suppression de toutes les congrégations. La société moderne, le clergé national et la République elle-même y trouveront leur bénéfice. Il ne fait pas que nous devinions comme le malencontreux Séparée. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

VIF INCIDENT

Les grossièretés de Cassagnac

M. Paul de Cassagnac répond qu'il ne veut pas s'arrêter aux divagations que la Chambre vient d'entendre. (Protestations à gauche. — Voir divers : « A l'ordre ! »)

M. Deschanel, président. — Vous ne pouvez pas vous exprimer ainsi. M. Tourgnol a exposé ici son devoir en parlant au nom de la commission du budget. Je fais appel à votre courtoisie, M. de Cassagnac.

M. Tourgnol. — Ne parlez pas de la courtoisie de cet homme-là. (Vives protestations à droite. — Bruit).

M. Deschanel. — M. Tourgnol, je vous prie de ne pas interrompre si vous voulez que M. de Cassagnac retire ses paroles. (Protestations à gauche).

A ce moment la commission du budget et une partie de la gauche, M. Tourgnol en tête se lèvent pour quitter la salle. (Tumulte).

M. Deschanel, *président.* — *Je vous invite de nouveau à retirer vos paroles, M. de Cassagnac.*

M. de Cassagnac. — Puisque M. Tourgnol a fait allusion à ma courtoisie je ne n'arrêterai pas et je retire un terme qui pouvait être excessif. (Applaudissements à droite. Bruit à gauche).

M. Deschanel s'adressant à la gauche qui est restée debout dans l'hémicycle). — La parole est retirée ; il n'était pas nécessaire de se livrer à une manifestation dont on dénaturerait le sens. (Vives applaudissements à droite et au centre. Bruit à gauche).

L'incident est clos.

NOUVEL INCIDENT

M. de Cassagnac. — Le discours de M. Tourgnol a été consigné par les mouvements de l'assemblée (Bruit à gauche).

M. Deschanel. — Le mot mouvements est un de ceux qui ne peut être employé vis-à-vis d'un collègue.

M. de Cassagnac. M. Tourgnol, a apporté à la tribune des revendications de sectaire. Mais il sait bien que le gouvernement, qui marche avec les socialistes, est obligé de se tourner vers la droite chaque la question religieuse est posée.

Ce ministère est comme Jeurès, il a deux faces, l'une tournée vers les catholiques, l'autre vers les révolutionnaires : cette politique est immorale. — (Bruit à gauche.)

Voix à droite. — Elle est digne de Tartufe.

M. de Cassagnac. — *La commission du budget demande de supprimer les évêchés concordataires.* Elle n'en est plus à un reniement près. (Applaudissements de la Chambre. (Violentes protestations à gauche).

M. Deschanel. — Vous êtes un insulteur public.

M. Deschanel, président. — Je vous rappelle pour la seconde fois formellement à l'ordre. (Tumulte à gauche).

M. de Cassagnac, s'adressant à M. Berteaux.— J'aime mieux être traité par vous d'insulteur public que d'être insulté par un président de séance qui en démocrate qui manque à ses promesses. (Violent tumulte).

M. Deschanel. — M. de Cassagnac, je vous rappelle à l'ordre.

M. Berteaux. — Je vous somme de dire à quel moment j'ai manqué à mes promesses. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. Deschanel. — Vous l'aurez tout à l'heure.

M. Berteaux insistant pour prendre la parole est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal. La gauche proteste avec énergie contre la partialité du président que **M. Berteaux**, debout interpelle violemment.

M. de Cassagnac. — Si la commission du budget avait le sentiment de son devoir, après avoir été battue comme elle l'a été, elle s'en irait. (Très bien à droite.) Le vote prouvera qu'il y a un Palais-Bourbon une majorité catholique qui ne laissera toucher ni aux cultes, ni au Concordat, ni aux congrégations. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Berteaux à la tribune

M. Berteaux a la parole sur son rappel à l'ordre. (Applaudissements à gauche).

M. Berteaux. — J'ai fait une constatation qui est connue de tous ici à savoir la spécialité que M. de Cassagnac a été faite de certaines attaques, de certaines injures, de certaines diffamations !

M. de Cassagnac a répondu en faisant allusion à ma fortune. Je n'honore d'être démocrate tout en étant riche (Applaudissemens à gauche) et je ne rougirai pas d'employer ce pour en faire un fait de M. de Cassagnac. (Applaudissements à gauche).

M. de Cassagnac. — Je n'ai fait que répondre à une injure. Si M. Berteaux avait retiré son mot, je ne me serais pas payé sur la bête (Applaudissements et rires — Exclamations à gauche).

M. Deschanel. — Je vous rappelle de nouveau à l'ordre.

L'incident est clos. La tumulte se prolonge puis le calme finit par se rétablir peu à peu.

Motion de M. Bernard

La séparation de l'Église et de l'État

M. Charles Bernard dépose une motion préjudicielle invitant le gouvernement à préparer un projet de séparation des églises et de l'État.

Il termine en accusant le cabinet de n'être qu'un gouvernement de tartuffes.

VIVE ALTERCATION

Ces paroles soulèvent de vives clameurs à gauche.

L'orateur est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Le tumulte recommence. En revenant à sa place, M. Charles Bernard a une altercation avec M. Périllier et lève la main sur lui.

Le calme ne se rétablit qu'au bout de quelques minutes.

Réponse de M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau répond. — Il rappelle que M. Gobiet, partisan de la séparation des Églises et de l'État, a dit, que cette séparation ne pourrait être accomplie qu'après le vote d'une loi sur les associations. Le gouvernement a pleinement usé du droit de se servir de la procédure formelle qui l'avait déjà déposé en 1895 le projet qu'il a récemment présenté à la Chambre.

La motion Bernard repoussée

On procède au vote sur la motion de M. Bernard, qui est repoussée par **326 voix contre 128**.

PROPOSITION DE M. CHAUVIÈRES

La suppression du budget des cultes

M. Chauvières demande la suppression pure et simple du budget des cultes. Il n'est pas nécessaire pour cela de prendre la loi sur les associations.

M. Waldeck-Rousseau. — Le gouvernement repousse l'amendement.

L'amendement est repoussé

Le scrutin sur l'amendement Chauvière donne les résultats suivants :

Pour	189 voix
Contre	336

L'amendement est repoussé.

Les traitements des évêques

M Waldeck-Rousseau demande de rétablir les chiffres primitifs. Ces chiffres ont été réduits par la commission du budget. Les sièges épiscopaux institués depuis par le Concordat le furent conformément aux prescriptions de ce Concordat. Le gouvernement demande sussi le rétablissement des crédits destinés aux vicaires généraux et paroissiaux, *auxquels des appointements sont dûs. Tant qu'on* contrat n'est pas dénoncé, il faut l'appliquer dans un véritable esprit de conciliation. (Applaudissements à droite.)

Les crédits sont adoptés comme le demande le gouvernement.

A chapitre 7 (allocation aux vicaires généraux) est rétabli par **332** voix contre **194**.

Le crédit pour les vicaires paroissaux, supprimé par la commission, est également rétabli sur la demande du gouvernement par **330** voix contre **179**.

Les derniers chapitres du budget des cultes sont adoptés.

L'IMPRIMERIE NATIONALE

La Chambre passe au budget de l'Imprimerie nationale.

M. Christian, directeur de l'Imprimerie Nationale combat la théorie de la commission du budget et voudrait que les travaux de l'Imprimerie Nationale fussent faits en commandite.

La commission du budget propose d'essayer la commandite avec 80 ou 100 ouvriers.

La proposition de résolution de la commission du budget est finalement adoptée par **300** voix contre **252**.

La séance est levée à 6 heures 35 et la suite de la discussion du budget est renvoyée à demain deux heures.

Physionomie de la Chambre

Un vent de bataille souffluit aujourd'hui au Palais-Bourbon. Des paroles violentes ont été échangées, des injures, qui ont obligé le président à brandir ses foudres réglementaires ; un peu plus même, on s'administrait des coups de poing. Il ne faut pas trop s'en étonner d'ailleurs car on discutait le budget des cultes et ce budget des cultes a toujours pour effet de déchaîner la tempête. C'est à la fin du discours du rapporteur, M. Tourgnol, que l'orage a éclaté.

M. Tourgnol était à peine longue réponse à l'abbé Gayraud et la Chambre avait, comme toujours, égayé cette lecture de quelques lazzis, lorsque M. Paul de Cassagnac, en montant à la tribune, a prétendu qu'il ne répondrait pas longuement aux « divagations » du rapporteur. Le mot a fait bondir M. Tourgnol qui a répondu de ses place au milieu d'un tumulte effroyable. M. Deschanel ayant vainement insisté pour que le député du Gers retirât son mot, la Commission du budget tout entière s'est levée, faisant mine de quitter la salle.

⁂

Enfin, après dix bonnes minutes d'indescriptible tapage, M. de Cassagnac a retiré le mot « divagation » et la commission est revenue à son banc. Mais aussitôt une nouvelle altercation s'est produite entre M. de Cassagnac et M. Berteaux. Vous êtes un insulteur public, a crié M. Berteaux à député bonapartiste, qui a répliqué : j'aime mieux être un insulteur public qu'un millionnaire déguisé en démocrate! Je vous laisse à penser quel beau charivari cet échange d'aménités a soulevé dans la salle.

On criait, on trépignait, on faisait claquer les pupitres, et les injures partaient à la fois de tous les côtés de la salle. Debout, la main crispée, penché à sa sonnette, M. Deschanel faisait des efforts surhumains pour rétablir l'ordre, mais les deux adversaires refusant formellement de retirer leurs paroles, il s'épuisait en vain. M. de Cassagnac a même dit sur un ton très arrogant : — Si M. Berteaux avait retiré ses paroles, je ne me serais pas payé sur la bête.

Sur ce, rappelé à l'ordre simple, rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal... Enfin, quand on a été les de crier, on s'est arrêté, pour recommencer bientôt quand M. Charles Bernard est venu soutenir sa motion. Cette fois, c'est le mot « Tartuffe » appliqué au ministère qui a mis le feu aux poudres et, comme M. Bernard passait en regagnant sa place devant les bancs de la gauche, il a essuyé une averse d'épithètes plutôt désobligeantes qui l'ont fait se précipiter la main levée sur un de ceux qui le ménageaient le moins, M. Périllier. Mais on a arrêté les deux combattants.

⁂

A la suite de cet incident tumultueux, un échange de témoins a eu lieu entre MM. Charles Bernard et Périllier. Le mais on n'a pas mettre d'accord sur le point de savoir qui avait lancé la première injure. Il n'y aura donc pas rencontre. Tout s'est borné aux lettres traditionnelles dans lesquelles témoins et adversaires expliquent chacun à leur manière pourquoi on ne se bat pas.

Pendant que ces pourparlers avaient lieu dans les couloirs, la Chambre achevait avec plus de calme la discussion du budget des cultes, dont tous les chapitres ont été rétablis sur la demande du gouvernement.

On est passé au budget de l'imprimerie nationale.

Ce budget n'est pas terminé, mais on a tranché la plus grosse question qu'il soulève, celle du travail en commandite.

T. H.

L'INSTITUT DES FRÈRES
et la Ville de Paris

Paris, 7 décembre. — La 1re chambre de la Cour d'appel a rendu un important arrêt qui par suite des récentes lois scolaires, retire à l'Institut des frères la concession à eux faite jadis d'un vaste immeuble à Paris pour y installer un hospice. Le délai de trois mois leur est donné pour remettre l'immeuble.

Mensonge nationaliste

Paris, 6 décembre. — D'après quelques journaux, le général de Galliffet aurait exprimé sa conviction de la culpabilité de Dreyfus et ajouté qu'en patriotisme du mensonge, général Mercier aurait pu prendre Dreyfus le « mais dans le sac ».

Au ministère de la guerre, on affirme que le général de Galliffet n'a rien dit de semblable.

LA HAUTE-COUR
de Justice

AUDIENCE DE JEUDI

Paris, 7 décembre. — M. de Vaux manque aujourd'hui à l'audience, à raison de son état de santé.

M. Ournac, sénateur de la Haute-Garonne, se répond pas à l'appel de son nom.

Déposition de M. Blanc
ancien préfet de police

M. Charles Blanc, conseiller d'État, ancien préfet de police, est introduit.

Le témoin fait observer qu'il a quitté la préfecture de police depuis six mois et qu'il ne peut faire ici une déposition d'ensemble. Il dira donc ce que lui rappelle sa mémoire.

M. le procureur général demande des explications sur le témoin sur le rapport qu'il a fait dresser à la demande de M. Feuillatey, lors des poursuites contre les Ligues. Les affirmations que ce rapport contient ont dû paraître fondées, puisque la justice a jugé à propos de faire état de ces notes de police.

M. Guérin soudoyé par les royalistes

En ce qui concerne les fonds de M. Jules Guérin, **M. Blanc** nous avec ses agents qu'ils provinrent d'une source royaliste. M. Guérin n'ayant pas, de notoriété publique, les fonds qu'il a dépensés pour la mise en état de « fort Chabrol ».

L'ancien préfet de police a contrôlé dans la mesure du possible les renseignements que ses agents lui ont fournis. Il explique que c'est par la poste qu'on a eu les nombreuses communications envoyées par « petits bleus » aux adhérents de la Ligue des Patriotes. Beaucoup de ces « petits bleus » trombinaient au rebut, et c'est par là qu'on a connu cette convocation.

M. Rouillier demande à **M. Blanc** s'il croit que M. Déroulède a reçu de l'argent du parti royaliste.

M. Blanc ne peut pas apporter de preuves personnelles ; il a transmis à la justice des rapports d'agents qui l'affirment. Pour le surplus, il ne veut pas apporter d'opinion personnelle.

Les troubles de Paris

M. Blanc donne quelques explications sur sa note relativement aux diverses manifestations qui se sont produites à Paris.

L'ancien préfet de police affirme qu'aucune de ces manifestations n'a été provoquée par des manifestations dreyfusistes, et il s'étonne que, après avoir pris l'initiative de ces manifestations, on cherche maintenant à être comme excuse qu'elles ont été provoquées.

M. Blanc explique alors que c'est lui qu'a provoqué les manifestations dreyfusistes, parce que, par leur organisation très complète, leur mode d'élection, elles étaient une cause de trouble permanent pour l'ordre public.

On arrive, alors, à l'affaire du Tremblay. Mais, avant, le témoin fait une digression.

Le préfet de police a été accusé d'avoir laissé volontairement troubler le Président de la République à Paris le jour de son élection.

Je n'ai pas à me défendre ici ; je dois cependant dire que l'escorte n'était pas sous mes ordres, elle a laissé une bande de voyous entourer la voiture du Président, et c'est à l'officier qui commandait cette escorte qu'il faut en faire remonter la responsabilité. Je n'ai vais expliqué avec cet officier, je pair donc au parlé à ce sujet.

M. Blanc estime qu'il n'y a pas de doute pour lui sur l'union de la Ligue des Patriotes et de la Ligue antisémitique dans ces manifestations.

Le témoin donne des appréciations sur le rôle de chacun des accusés dans le complot, d'une manière générale, il confirme le sens des rapports qu'il a fournis.

L'attentat d'Auteuil

On revient à l'affaire d'Auteuil.

M. Blanc dit que, le matin et la veille même, il avait été averti d'une manifestation contre le Président ; mais ces renseignements manquaient de précision.

Il affirme qu'il a pris toutes les mesures nécessaires, car on croyait que la manifestation aurait lieu sur le parcours. C'est là que les mesures étaient prises.

Pour le passage même, il avait 200 agents en civil et 100 en uniforme.

M. Blanc ajoute que, lorsque le scandale s'est produit, les agents s'occupèrent d'enmener sur poste les manifestants ; **M. Touny**, commissaire de police, étant tombé sous les coups, le brigade de l'Espèce a cru devoir porter secours à son chef, et a abandonné momentanément la garde du Président de la République. C'est alors que le Président de la République a été frappé.

Quant aux manifestants qu'étaient certainement ni des anarchistes, ni des dreyfusards ; il suffit de voir, d'ailleurs, les noms des gens qui ont été arrêtés pour voir que ce n'est ni l'un ni l'autre.

Quant à l'origine des fonds de M. Guérin, M. Blanc pense toujours que la source en est royaliste.

Me de Blois, sénateur — Pourquoi M. Blanc estime-t-il que la Ligue antisémitique était alimentée par les royalistes ?

R. Les rapports de nos agents montrent que la ligue dont les frais étaient gratis et qui ne pouvait pas vivre sans argent, a été alimentée par des mensualités du duc d'Orléans par l'intermédiaire de M. Robinet de Plas.

La séance suspendue à 3 h. 15 et reprise à 4 h. 30.

Les manifestations organisées

M. Lépine dit que l'agitation nationaliste quand le duc d'Orléans vint réclamer son inscription sur les listes de conscription s'accentua à l'arrivée du Tar et à Paris. Les nationalistes avaient voulu de tapisser les murs de Paris de portraits du duc d'Orléans.

L'ancien préfet de police dit que lors des grandes manifestations boulangistes, tout agents surveillant parer manifestant bruyant, arrêtés qui le faisait étonné elle n'était pas d'organisation.

Or, les agents d'aujourd'hui ont eu un rôle bien différent. Il rappelle les manifestations du 23 février dernier, le point de concentration en fut donné par le matin, c'était place de la Bastille.

Et à l'heure dite, presque instantanément, grâce à un service merveilleux, le point de concentration fut changé et on se rendit place de la Bastille.

Cette nouvelle tactique adoptée par les manifestants nationalistes a modifié leur rôle vis-à-vis de la police.

Le témoin parle ensuite de la manifestation du 29 avril qu'il raconte en détail. Un jeune homme lors à l'église de Saint-Laurent, dit-il, il se passe des scènes de sauvagerie telles qu'il n'y en pas eu depuis 30 ans.

Les amis de M. Guérin étaient au nombre de plusieurs Cadiby. Vous en avez aussi ?

M. Lépine. — Ce sont pas amis vous, c'est